

Portent intégration et nomination de
Monsieur LOUKANOU Charles dans les ca-
dres de la catégorie A hiérarchie 1 des
Services Administratifs et Financiers
S.F. (Administration Générale).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.G.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1958 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des S.F. ;

(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1970 du 31.12.1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnai-
res ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

D.C.F.

(/u le rectificatif n° 81/C16 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/u le décret n° 81/C17 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 1826/MEM.CAB.DGEC/DCB du 27 Avril
1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant
le Dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T :

Yh

ARTICLE 1ER.— En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur LUKANOU Charles, né le 3 Mars 1957 à Hapilo, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Commerciales Administratives et Financières (DESCAF), obtenu à l'Ecole Supérieure de Commerce et Administration des Entreprises d'Amiens-Picardie (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.— L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BOZZAVILLE, le 24 Mai 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean I T A D I .-

LE ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Cassétoumb BEKUNDZA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFF/DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.I.P.....	2
INTERESSEE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCI/DC.....	2./-